

Réutiliser les eaux grises

Comment faire pour récupérer et favoriser la valorisation des eaux grises ?

Le contexte du défi

Les eaux grises sont des eaux usées domestiques, impropres à la consommation humaine, ne contenant pas de matière fécale. Elles correspondent aux eaux évacuées à la sortie des douches, baignoires, lavabos, lave-mains, appareils tels que les lave-linges et lave-vaisselle.

Deux nouveaux arrêtés ont été publiés les 21 et 28 décembre 2024, en application du décret du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées. Ils en détaillent les modalités spécifiques relatives à l'irrigation des cultures et l'arrosage d'espaces verts.

L'objectif est de simplifier les démarches pour les porteurs de projets tout en préservant un cadre de conformité et de qualité rigoureux, afin de garantir la protection de la santé publique et la préservation des écosystèmes naturels.



DOMAINES DE COMPÉTENCE IDENTIFIÉS

- Juriste
- Expert en traitement des eaux, microbiologiste,
- Écologue
- Responsable Technique Industrie

Questionnements et obstacles

Les arrêtés prévoient un document d'engagement entre les parties prenantes (producteur, gestionnaire des installations de stockage d'eaux usées traitées et du réseau de distribution, utilisateurs) pour déterminer les responsabilités de chacune de ces parties. Ce document offre l'opportunité de mieux refléter les enjeux inhérents à chaque projet et de sécuriser au mieux l'utilisateur, le producteur et le gestionnaire des installations de stockage.

L'objectif de ce défi pourrait être de rédiger un modèle type de ce document d'engagement, appliqué à un cas d'espèce concret : l'arrosage d'espaces verts de la ville de Romans-sur-Isère à partir de réutilisation d'eau industrielle d'un site producteur de brioche à proximité immédiate et d'eau en provenance de la station d'épuration.

Au-delà de ce document type, seront produites une matrice des risques sur les facteurs humains (complexité), économiques (équilibre à trouver pour le modèle économique incluant le contrôle de la qualité des eaux avant épandage), les solutions techniques et technologiques identifiables, et enfin la mitigation des risques environnementaux.

Pour aller plus loin

- Bonnes pratiques eau : <https://bonnespratiques-eau.fr/2024/07/18/textes-du-12-juillet-2024-relatifs-utilisations-deaux-impropres-a-la-consommation-humaine/>
- Université Montpellier : <https://www.umontpellier.fr/articles/eaux-de-pluie-et-eaux-grises-dans-quelles-conditions-est-il-autorise-de-les-reutiliser-en-france>



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
<https://fondationevertéa.org/projet-hackathon/>

CONTACT
contact@fondationevertéa.org
07 76 88 23 39